

ACTION URGENTE

IRAN. DES JOURNALISTES INCARCÉRÉS EN GRÈVE DE LA FAIM

Sanaz Alahyari et Amirhossein Mohammadifar, deux journalistes iraniens, observent une grève de la faim depuis le 4 juillet. Ils protestent contre leur maintien en détention et contre la répression actuellement exercée par les autorités contre les militant.e.s des droits des travailleurs et contre les journalistes qui couvrent les manifestations organisées à l'usine de canne à sucre de Haft Tappeh, dans la province du Khuzestan. Selon les médecins de la prison, l'état de santé de la journaliste Sanaz Alahyari est précaire et s'il continue à se dégrader, un arrêt respiratoire pourrait être à craindre.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Procureur général de Téhéran
Ali Alghasi Mehr
Office of the Prosecutor
Corner (Nabsh-e) of 15 Khordad Square
Tehran, Iran*

Monsieur le Procureur général,

Les journalistes iraniens **Sanaz Alahyari** et **Amirhossein Mohammadifar** observent une grève de la faim depuis le 4 juillet 2019 pour protester contre leur maintien en détention. Ils sont incarcérés dans la prison d'Evin, à Téhéran, depuis le mois de janvier 2019, de même que le journaliste Amir Amirgholi, uniquement pour avoir couvert des manifestations organisées par des ouvriers de l'usine de canne à sucre de Haft Tappeh, dans la province du Khuzestan, pour réclamer le versement d'arriérés de salaire. Le 14 juillet, les médecins de la prison ont indiqué qu'un arrêt respiratoire susceptible de provoquer des lésions cérébrales, voire la mort - pourrait être à craindre si l'état de santé de Sanaz Alahyari, déjà précaire, continuait à se dégrader.

Depuis deux mois, Sanaz Alahyari souffre de douleurs abdominales récurrentes, a perdu beaucoup de poids et présente de violents tremblements des mains et des jambes. Sa famille a demandé à maintes reprises au ministère public et aux autorités pénitentiaires de la transférer dans un centre médical extérieur à la prison pour qu'elle puisse y passer des examens médicaux. Ses proches ont également écrit deux lettres à cet effet, l'une à vous-même et l'autre au procureur général du pays, Mohammad Jafar Montazeri. Cependant, leurs demandes sont restées sans réponse. Le 8 juillet, Sanaz Alahyari a été transférée au centre de soins de la prison, son état de santé s'étant détérioré. Les médecins du dispensaire ont voulu lui administrer des liquides par voie intraveineuse, ce qu'elle a refusé. Le 15 juillet, elle a perdu connaissance pendant plusieurs minutes.

Amirhossein Mohammadifar a été roué de coups le 14 juillet par plusieurs prisonniers condamnés pour crimes violents. Cela confirme les préoccupations exprimées de longue date quant aux risques auxquels sont exposés les prisonniers d'opinion quand ils sont détenus avec des personnes condamnées pour crimes violents. Selon de nombreux signalements émanant de la prison d'Evin et d'autres établissements, les quartiers où sont incarcérés des prisonniers condamnés pour crimes violents sont marqués par une violence omniprésente, exercée à la fois par des détenus et par des membres du personnel pénitentiaire. En vertu de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, les autorités sont tenues de maintenir les détenus violents ou menaçants à l'écart des autres détenus, et de répartir les détenus en différents groupes en tenant compte de leur casier judiciaire et des motifs de leur détention. Les autorités iraniennes ne respectent manifestement pas ces règles et sont donc responsables des mauvais traitements subis par Amirhossein Mohammadifar.

Je vous appelle à libérer Sanaz Alahyari, Amirhossein Mohammadifar et Amir Amirgholi immédiatement et sans condition. En effet, ce sont des prisonniers d'opinion, puisqu'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression en rendant compte des manifestations organisées à l'usine de canne à sucre de Haft Tappeh, dans la province du Khuzestan. En attendant leur libération, je vous prie de veiller à ce que Sanaz Alahyari et Amirhossein Mohammadifar reçoivent les soins de santé qui leur sont nécessaires, dans le respect de l'éthique médicale, y compris des principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Sanaz Alahyari et son mari, Amirhossein Mohammadifar, font partie du personnel de *Gam*, un magazine en ligne qui aborde des sujets ayant trait à la justice sociale, notamment aux droits des travailleuses et travailleurs. Le 9 janvier 2019, ils ont été arrêtés à Téhéran et transférés dans la section 209 de la prison d'Evin, qui est gérée par le ministère du Renseignement. Après une période à l'isolement, Sanaz Alahyari a été transférée dans l'aile réservée aux femmes, et Amirhossein Mohammadifar dans la section 4 de cet établissement. Au cours de cette période, ils ont été interrogés en l'absence d'un avocat. Leurs proches ont été informés qu'ils devaient choisir un avocat sur une liste de professionnels validée par le responsable du pouvoir judiciaire, mais ils ont refusé de se plier à cette restriction.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Sanaz Alahyari, dans la section 209 de la prison d'Evin, était détenue dans une cellule sombre, sans lumière naturelle, où elle devait dormir à même le sol. Les autorités ont également refusé de lui fournir de nouvelles lunettes après que les siennes ont été cassées dans des circonstances inconnues d'Amnesty International. La première visite de la famille de Sanaz Alahyari a eu lieu 20 jours après son arrestation et s'est déroulée derrière une vitre. Quand ses proches sont revenus la voir, en mars 2019, ils ont constaté qu'elle avait les yeux fortement enflés. Sanaz Alahyari a développé d'autres problèmes de santé par la suite, et souffre notamment de douleurs abdominales récurrentes et de violents tremblements des mains et des jambes. Elle a également perdu une dizaine de kilos. Sa famille a demandé à maintes reprises au ministère public et aux autorités pénitentiaires de la transférer dans un centre médical extérieur à la prison pour qu'elle puisse y passer des examens. Ses proches ont également écrit deux lettres aux autorités à cet effet, l'une au procureur général de Téhéran, Ali Alghasi Mehr, et l'autre au procureur général du pays, Mohammad Jafar Montazeri. Leurs demandes sont restées sans réponse.

Le 14 janvier 2019, un autre employé du magazine *Gam*, Amir Amirgholi, a également été arrêté par des agents du ministère du Renseignement, dans la ville de Babolsar (province du Mazandaran, nord de l'Iran), et transféré dans la section 209 de la prison d'Evin. Il a été maintenu à l'isolement pendant 40 jours, puis transféré dans la prison de Sheyban, à Ahvaz (province du Khuzestan). Ce transfert a apparemment eu lieu à la demande de représentants du ministère du Renseignement et de responsables du ministère public à Suse (province du Khuzestan), qui ont arrêté depuis novembre 2018 plusieurs défenseurs des droits des travailleurs à la suite des manifestations pacifiques des ouvriers de l'usine de canne à sucre de Haft Tappeh. Amir Amirgholi a été renvoyé dans la prison d'Evin le 28 avril.

Le 29 avril, Sanaz Alahyari, Amirhossein Mohammadifar et Amir Amirgholi ont été présentés séparément aux services du ministère public dans la prison d'Evin et informés des charges retenues contre eux. Ils sont notamment inculpés de « rassemblement et collusion en vue de commettre des atteintes à la sécurité nationale », de « propagande contre le régime », de « diffusion d'informations mensongères » et d'« appartenance à un groupe formé dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale ». Les charges retenues contre ces journalistes sont directement liées au fait qu'ils ont exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion en couvrant des manifestations organisées par des ouvriers de l'usine de canne à sucre de Haft Tappeh, dans la province du Khuzestan, pour réclamer le versement d'arriérés de salaire et dénoncer de mauvaises conditions de travail. Les trois journalistes attendent actuellement d'être jugés par la 28^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran.

Au moins trois autres défenseurs des droits des travailleurs, Esmail Bakhshi, Sepideh Gholian et Ali Nejati, et une journaliste, Asal Mohammadi, font actuellement l'objet de poursuites pénales pour avoir participé aux manifestations pacifiques organisées par les ouvriers de l'usine de canne à sucre de Haft Tappeh. Esmail Bakhshi et Sepideh Gholian sont détenus depuis le 20 janvier 2019. Ils ont été arrêtés après avoir dénoncé publiquement les actes de torture subis selon eux au cours de leur première détention, en novembre et décembre 2018 (voir *Iran. Deux militants des droits du travail risquent d'être de nouveau torturés*, 29 janvier 2019, [MDE 13/9745/2019](#)). Ali Nejati, ancien président et membre actuel du syndicat de Haft Tappeh, a été arrêté le 29 novembre 2018 et libéré sous caution le 28 janvier 2019, dans l'attente de son procès. Asal Mohammadi, une autre employée du magazine *Gam*, a été arrêtée le 8 décembre 2018 et libérée sous caution le 5 janvier 2019, dans l'attente de son procès. Amnesty International croit comprendre que le ministère public a joint les dossiers de ces personnes à ceux de Sanaz Alahyari, Amirhossein Mohammadifar et Amir Amirgholi, et qu'ils seront probablement jugés tous ensemble.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 28 AOÛT 2019.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Sanaz Alahyari (elle), Amirhossein Mohammadifar (il) et Amir Amirgholi (il).